

2023/07/09

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2023 - Délibération n° 2023/07/09

Objet : DECLARATIONS D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME D'ACTION DU CTMA « SOURCES EN ACTION » 3 (2024-2029) ET DES CONTRATS TERRITORIAUX VIENNE AMONT ET CREUSE AVAL, CO-PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA FEDERATION DE PECHE DE LA CREUSE.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, sur la commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 04 juillet 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – MALIVERT Jacques – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – WEIMANN Véronique – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUAGY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – RABETEAU Raymond – CALOMNE Alain – DERIEUX Nicolas – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel – LAPORTE Martine.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette ;
2. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc ;
7. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël ;
8. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick ;
9. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis ;
11. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique ;
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;
13. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : Mme WEIMANN remplace M. VALLAEYS Gaël et M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON.

Secrétaire de séance : M. Joël LAINE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	0	0			

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 mai 2021, engageant la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans la préparation du prochain CTMA Sources en Action qui portera sur la période 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Vu la délibération n°2023/03/07 du 14 mars 2023 relative à la validation du programme de travaux du CTMA Vienne Amont 2024-2029, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, et de son plan de financement prévisionnel.

Vu le courrier de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques de la Creuse demandant l'intégration de la Fédération de pêche de la Creuse à la DIG (autorisation environnementale) de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans le cadre du futur contrat territorial Vienne Amont n° 3.

M. Le Président expose les éléments suivants :

Les frais de relatif à la procédure réglementaire et administrative de déclaration d'intérêt général du programme de travaux du contrat territorial Source en Actions 3 (2024-2029) peuvent faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50% du montant total.

Le montant exact de ces frais ne peut être connu d'avance, le budget 2023 du service rivière a prévu une dépense de fonctionnement à hauteur de 6 000 € TTC et une recette de 3 000 € TTC d'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les sommes nécessaires si elles devaient être complétées sont d'ores et déjà inscrites au budget de la collectivité.

Plan financier prévisionnel actualisé :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA DIG DU CTMA SOURCES EN ACTION 3 (2024-2029)						
THEMATIQUE	TYPE ACTION	Coût prévisionnel Montant TTC	DEMANDE DE SUBVENTION		AUTOFINANCEMENT CCCSO	
			Agence de l'eau Loire-Bretagne		en %	en € TTC
			en %	en € TTC		
FRAIS DE DIG	Frais de publication dans les journaux d'annonce légale	2 500,00 €	50,00%	1 250,00 €	50,00%	1 250,00 €
FRAIS DE DIG	Frais d'enquête et commissaire enquêteur	7 000,00 €	50,00%	3 500,00 €	50,00%	3 500,00 €
FRAIS DE DIG	Frais de reproduction et d'affichage	500,00 €	50,00%	250,00 €	50,00%	250,00 €
TOTAL		10 000,00 €	50,00%	5 000,00 €	50,00%	5 000,00 €

Afin d'assurer une meilleure lisibilité pour le public de cette complémentarité et de limiter les procédures administratives, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux aquatiques de la Creuse a sollicité l'intercommunalité pour assurer le co-portage du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec notre intercommunalité, relatif à la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne amont.

Le déroulement de la procédure de DIG implique des frais qui concernent :

- Ⓢ L'indemnisation des commissaires enquêteurs en charge du suivi des enquêtes publiques.
- Ⓢ La publicité de l'enquête publique dans les journaux d'annonce légale.
- Ⓢ La publicité de l'enquête publique et des réunions publiques sur panneaux d'affichage.

La Communauté de communes supportant une part d'actions plus importante, elle est la structure porteuse principale du projet et assure le pilotage de la démarche. Tel que prévu au budget général 2023, elle assurera la commande et le paiement des prestations nécessaires au bon déroulement de la procédure de DIG. Néanmoins, la participation financière de la Fédération de pêche peut être sollicitée.

Il est proposé d'adopter une clé de répartition proratisée selon le montant total estimatif des opérations localisées portées par chaque structure.

La répartition financière serait la suivante :

- ⊙ Le montant total estimatif de l'opération (hors animation et actions transversales) est de 1 528 282 € TTC dont :
- ⊙ 84,2 % pris en charge par la CCCSO (1 286 649 € TTC), dont une part subventionnée de 942 941 € TTC
- ⊙ 15,8 % pris en charge par la FD pêche 23 (241 633 € TTC)

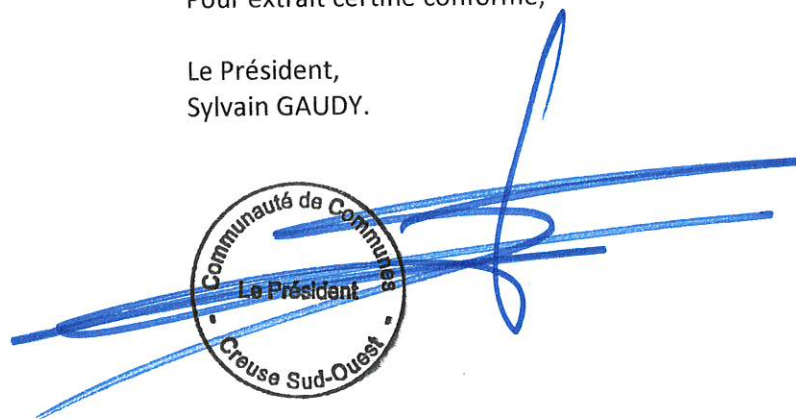
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement actualisé des frais liées à la procédure de déclaration d'Intérêt Général des travaux du CTMA « Sources en action » 3 (2024-2029),
- Autorise M. Le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, conformément au plan de financement présenté,
- Autorise M. Le Président à déposer le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux et de déclaration et/ou demande d'autorisation et d'autorisation environnementale de mise en œuvre des travaux auprès des services de l'Etat compétents,
- Valide la clé de répartition des frais relatifs aux dossiers de Déclaration d'Intérêt Général Vienne amont et Creuse aval entre la Communauté de communes et la Fédération de pêche de la Creuse,
- Autorise M. Le Président à signer la convention de partage des frais relatifs au dossier de Déclaration d'Intérêt Général du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sources en Action 3 (2024-2029),
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp with the text "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.